



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine – Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'EPCC Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély – Débat

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 3 - Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine - Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'EPCC Abbaye royale - Débat

Rapporteur : Mme la Maire

La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély concernant les exercices 2015 jusqu'à la période plus récente.

Ce contrôle a donné lieu à un rapport comportant les observations définitives de la Chambre, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Par courrier reçu en mairie le 27 août 2018, M. le Président de la Chambre régionale des comptes indique qu'il convient d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la plus proche réunion du conseil municipal, au cours de laquelle il donnera lieu à débat.

Ce rapport est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'au représentant légal de l'organisme qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être publié et communiqué à toute personne en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport d'observations définitives est ci-joint en tiré à part.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'EPCC Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, arrêté par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, pour les exercices 2015 et suivants.

Le Conseil municipal a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D3-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018
Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.